

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DE
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

SEANCE N°3/2015
SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{ER} juillet à 18h00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire s'est réuni après convocation adressée individuellement à chaque membre le lundi 22 juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 27 titulaires – 27 suppléants.

Présents ce jour : 18 titulaires – 2 suppléants – 1 procuration.

Etaient présents membres titulaires Collège 1 : BOURIOT François, CHARLET Delphine, BOITEL Dominique, COENT André, DRONIOU Paul, EGAULT Gervais, HERVE Thérèse, LE BUZULIER Jean-Claude, LE GALL Jean-François, L'HOTELLIER Bertrand, GUELOU Hervé (suppléant de PRIGENT François), KERAUDY Jean-Yves (suppléant de Erven LEON).

Procuration Collège 1 : SABLON Hélène procuration à COENT André.

Membres titulaires Collège 1 absents : CORVISIER Bernadette, LEON Erven, PRIGENT François, ROPARTZ Christophe, SABLON Hélène.

Etaient présents membres titulaires Collège 2 : ALLES Michelle, DURAND Fanny, GAUDEN Aude, GUIGNARD Sylvie, GUILLOT Yvon, LE GUILLOUZER Devrig, LINTANF Gilbert, MONCHOIX Pascal.

Procuration Collège 2 : 0

Membres titulaires Collège 2 absents : JEHANNO Sylvie, NOEL Louis, LORO Alain, MAHE Marie-Thérèse.

Assistaient à la séance :

Monsieur Yann LE BRIS
Madame Rachel STEPHAN

Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire
Chargée de mission administration tourisme

Madame Michèle MAHE

Trésorière Principale de Lannion

Ordre du jour de la séance :

A. Questions soumises à délibération
1. Composition du Comité de Direction : installation d'un nouveau membre au sein du Collège des élus (n°1) en remplacement d'un membre titulaire démissionnaire
2. Décision Modificative n°1 – Budget Principal 2015
3. Point d'Information Touristique saisonnier de St-Michel-en-Grève : convention d'occupation temporaire du hall d'accueil de l'ancien Hôtel-Restaurant de La Plage à Saint-Michel-En-Grève
4. Convention de vente des « produits phare » de l'espace mer de LTC au sein des Bureaux d'Informations Touristiques de l'OTC
5. Pôle de Plouaret : organisation d'une balade patrimoniale durant la saison estivale 2015
6. Pôle de Plouaret et de Cavan : programme des expositions temporaires 2015

7. Pôle de Plouaret et de Cavan : convention vente de cartes de pêche entre l'OTC, la FDAAPPMA des Côtes d'Armor et les AAPPMA

B. Questions à volet informatif

1. Restitution des points abordés au sein des quatre commissions de travail

2. Retour sur les campagnes promotionnelles menées par l'OTC en collaboration avec des partenaires touristiques publics et privés

C. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire déclare la séance ouverte.

En préambule, le procès-verbal du Comité de Direction du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

A- Questions soumises à délibération

1. Composition du Comité de Direction : installation d'un nouveau membre au sein du Collège des élus (n° 1) en remplacement d'un membre titulaire démissionnaire

Rapporteur : Paul DRONIOU

Exposé des motifs

VU les Statuts et le règlement intérieur de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009 approuvant le projet de création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2010 et précisant qu'il se substitue aux organismes des communes dans les pôles reconnus d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme Communautaire est administré par un Comité de Direction composé de 27 membres répartis en deux collèges :

Le Collège des élus de Lannion-Trégor Communauté (n°1) désignés parmi les délégués titulaires et ou suppléants du Conseil Communautaire soit 15 membres titulaires et 15 membres suppléants.

Le Collège des socioprofessionnels (n°2) composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants représentant les filières touristiques les plus représentatives du territoire.

CONSIDERANT que la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT que les membres représentant la communauté d'agglomération détiennent la majorité des sièges au Comité de Direction de l'E.P.I.C ;

CONSIDERANT que les conseillers communautaires membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat et que les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire ;

- CONSIDERANT** que les membres du Comité de Direction décédés ou démissionnaires ou ceux qui, en cours de mandat, perdent la qualité grâce à laquelle ils ont été désignés, sont remplacés ;
- CONSIDERANT** que le Conseil de Communauté a procédé, en séance du 16 juin 2015, à l'élection de monsieur Bertrand L'HOTELLIER au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, suite au retrait de Monsieur Jean-Yves BOURVEAU de son poste de délégué titulaire du Collège des élus (n°1) ;
- CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire en date du 17 juin 2015 ;

**Après en avoir délibéré,
LE COMITE de DIRECTION, à la majorité
par 1 abstention (Gervais EGAULT)**

PREND ACTE du remplacement d'un représentant élu titulaire démissionnaire siégeant au sein du collège 1 pour représenter Lannion-Trégor Communauté au sein du Comité de Direction de l'O.T.C.

APPROUVE la nouvelle composition du Collège des élus (n°1) du Comité de Direction comme suit :

COMITE DE DIRECTION - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE					
COLLEGE 1 : Collège des élus - Titulaires			COLLEGE 1 : Collège des élus - Suppléants		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
BOITEL	Dominique	Kermaria-Sulard	FAIVRE	Alain	Trébeurden
BOURIOT	François	Trélévern	GUELOU	Hervé	Plufur
CHARLET	Delphine	Lannion	KERAUDY	Jean-Yves	Perros-Guirec
COENT	André	Plouzélambre	L'HEREEC	Patrick	Plounérin
CORVISIER	Bernadette	Lannion	LE JEUNE	Joël	Trédrez-Locquémeau
DRONIOU	Paul	Trégastel	MAREC	Danielle	Lannion
EGAULT	Gervais	Louannec	OFFRET	Maurice	Cavan
HERVE	Thérèse	Lannion	PRAT	Marcel	Ploumilliau
LEON	Erven	Perros-Guirec	PRAT	Roger	Prat
L'HOTELLIER	Bertrand	Pleumeur-Bodou	QUILIN	Gérard	Plounévez-Moedec
LE BUZULIER	Jean-Claude	Tonquédec	ROBIN	Jacques	Rospez
LE GALL	Jean-François	Loguivy-Plougras	ROUSSELOT	Pierrick	Saint-Quay-Perros
PRIGENT	François	Lanvellec	SEUREAU	Cédric	Lannion
ROPARTZ	Christophe	Saint-Michel-en-Grève	STEUNOU	Philippe	Trévou Tréguignec
SABLON	Hélène	Plestin-Les-Grèves	TERRIEN	Pierre	Pleumeur-Bodou

Monsieur Gervais EGAULT, élu titulaire du Collège n°1, demande à prendre la parole.

« Je souhaite revenir sur la réunion du Comité Local de la Côte de Granit Rose qui s'est déroulée le lundi 22 juin 2015 au Golf de St SAMSON.

J'ai trouvé inopportun et inadapté l'intervention de M. L'HOTELLIER représentant la commune de Pleumeur-Bodou, sur les devoirs et obligations des campings municipaux, devant se cantonner à faire de l'accueil de tentes, de caravanes, devant laisser aux campings privés les hébergements plus nobles, les mobil-homes.

Connaissant l'appartenance de M. L'HOTELLIER à un collectif qui harcèle depuis des mois la commune de Louannec et, plus particulièrement son camping municipal, qui malgré tous les contrôles diligentés de près ou de loin par ce collectif (contrôles fiscaux, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) – volet tourisme, Préfecture/Sous-préfecture, Départements, Député, DGCCRF, ...) : aucune digression au regard des lois de la République n'a été constatée – aucune loi n'interdit les mobil-homes sur les campings municipaux. Comme j'ai pu le dire ce jour-là, ces réunions de comités locaux ne sont ni le lieu ni le moment pour régler ses comptes personnels, mais plutôt un lieu d'échange(s) pour faire avancer l'intérêt collectif que nous défendons tous...

Je ne reproche rien à la commune de Pleumeur-Bodou, car nous avons toujours eu de très bonnes relations courtoises, respectueuses, amicales tout particulièrement avec son Maire Pierre TERRIEN. Chaque commune est libre de gérer ses campings municipaux, le camping municipal de Louannec existait bien avant que M. L'HOTELLIER ne soit présent sur ce segment, et il a su évoluer au gré des attentes de ses clients.

Cela met en lumière l'ambiguïté sur l'appartenance de M. L'HOTELLIER au collège n°1 tout en étant un professionnel du tourisme (issu du collège n°2), ainsi que le mélange des genres qui peut en découler et que je regrette fortement.

Si à l'avenir ce genre d'intervention devait se reproduire, la commune de Louannec se retirerait du Comité Local de la Côte de Granit rose, bien que nous y participions depuis sa création (qui s'appelait à l'époque Côte Sauvage de Granit Rose). Même si nous n'avons pas le même rayonnement touristique que d'autres entités plus prestigieuses, nous estimons y avoir toute notre place ».

Monsieur Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1, souhaite apporter une réponse.

« Je pense qu'il y a une petite erreur d'interprétation sur l'intervention que j'ai effectuée au Comité Local de La Côte de Granit Rose. Pour ma part, il s'agissait d'expliquer l'action de la commune de Pleumeur-Bodou. En effet, à Pleumeur-Bodou, il existe deux campings municipaux. La municipalité a fait le choix de les maintenir dans un cadre non concurrentiel par rapport aux campings privés situés aux alentours. Je suis désolé si la commune de Louannec s'est sentie visée mais c'est peut-être à raison. En tous cas, ce n'était absolument pas le but de mon intervention. Ce sujet doit être abordé dans le cadre des réunions de tourisme que ce soit lors des Comités Locaux ou des Comités de Direction.

Il va être nécessaire de parler de l'intégrité des communes vis-à-vis de l'activité économique. Sur ce sujet, il n'est pas forcément question d'illégalité mais plutôt d'immoralité et d'illégitimité. Je peux aller plus loin dans le détail pour la commune de Louannec mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Concernant le mélange des genres, je n'ai pas de leçon à recevoir. Ce n'est pas parce que je suis un professionnel du tourisme que je n'ai pas ma place au sein du Comité de Direction bien au contraire. Je pense que personne n'est là pour représenter son métier. C'est quand même bien pour cela que je n'ai pas souhaité revenir au Comité de Direction en siégeant au sein du collège des socioprofessionnels. C'est bien moi qui distingue « les casquettes ». Je suis là aujourd'hui en tant qu'élu de la commune de Pleumeur-Bodou et j'entends bien le rester ».

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, préconise de clore le débat et de se mettre au travail. Il indique que la commission relation avec les socioprofessionnels a été créée pour aborder ce type de sujet et trouver une conclusion commune au dossier évoqué.

2. Décision Modificative n° 1 – Budget Principal 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU

⇒ En début de présentation, arrivée de Monsieur André COENT, élu titulaire du Collège 1 ayant procuration pour Hélène SABLON (élue titulaire du Collège 1).

Exposé des motifs

- VU** l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget à caractère industriel et commercial (instruction M4) ;
- VU** les crédits ouverts au Budget Primitif de l'Office de Tourisme Communautaire adopté par

délibération du Comité de Direction du 12 novembre 2014 ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 1.

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Le point I de St Michel-en-Grève s'installe à l'hôtel de la plage. Les dépenses suivantes sont budgétées : location 1 000 € ; frais de fluides 100 € ; signalétique 900 € ; travaux de sols et peinture 4 700 €.
- Un complément de 2 028 € pour la formation continue des agents.
- Un complément de 510 € pour les concours divers (apst, fdotsi....).

Recettes :

- Les prestations de services (encarts publicitaires) sont augmentées de 6 432 €.
- Un remboursement de salaire par la CPAM 1 134 €.
- Un remboursement exceptionnel d'AGEFOS pour 2 028 €.

Section de d'Investissement :

Dépenses :

- Refonte site internet pour 30 780 €

Recettes :

- Subvention de LTC pour 30 780 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellés	Crédits avant modifications	Modifications	Crédits après modifications
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 760.00 €	9 594.00 €	89 354.00 €
60613	Electricité	13 800.00 €	100.00 €	13 900.00 €
60681	Autres matières et fournitures	2 650.00 €	900.00 €	3 550.00 €
6132	Location mobilière	49 100.00 €	1 000.00 €	50 100.00 €
6152	Entretien biens immobiliers	- €	4 700.00 €	4 700.00 €
618	Divers	5 200.00 €	2 028.00 €	7 228.00 €
6248	Frais de transports divers	800.00 €	100.00 €	900.00 €
6281	Concours divers	5 030.00 €	510.00 €	5 540.00 €
6288	Autres	3 180.00 €	256.00 €	3 436.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	79 760.00 €	9 594.00 €	89 354.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellés	Crédits avant modifications	Modifications	Crédits après modifications
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES		1 134.00 €	1 134.00 €
6419	Remboursement sur rémunération persor	- €	1 134.00 €	1 134.00 €
	70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS	81 600.00 €	6 432.00 €	88 032.00 €
706	Prestations de services	81 600.00 €	6 432.00 €	88 032.00 €
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 028.00 €	2 028.00 €
7718	Autres produits exceptionnels	- €	2 028.00 €	2 028.00 €
	TOTAL DES RECETTES	81 600.00 €	9 594.00 €	91 194.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellés	Crédits avant modifications	Modifications	Crédits après modifications
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	725.00 €	31 280.00 €	32 005.00 €
2051	Concessions et droits similaires	725.00 €	31 280.00 €	32 005.00 €
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 120.00 €	-500.00 €	21 620.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	17 520.00 €	- 1 500.00 €	16 020.00 €
2184	Mobilier	1 000.00 €	- 500.00 €	500.00 €
2188	Autres	3 600.00 €	1 500.00 €	5 100.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	22 845.00 €	30 780.00 €	53 625.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellés	Crédits avant modifications	Modifications	Crédits après modifications
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	12 810.00 €	30 780.00 €	43 590.00 €
1315	Groupements de collectivités	12 810.00 €	30 780.00 €	43 590.00 €
	TOTAL DES RECETTES	12 810.00 €	30 780.00 €	43 590.00 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2015 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité

APPROUVE la proposition de Décision Modificative n°1.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Devrig LE GUILLOUZER, élu titulaire du Collège n°2, souhaite savoir où est précisément implanté le nouveau point I de Saint-Michel-en-Grève.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que le local est situé dans le hall d'entrée de l'ancien Hôtel de La Plage entre le bar brasserie et le nouveau restaurant qui a ouvert au 1^{er} mai. L'OTC bénéficie au sein de cet établissement d'une première zone d'accueil de 20 m² complètement réaménagée. Cette location saisonnière inclue par ailleurs, une deuxième salle attenante beaucoup plus grande qui devrait permettre à l'OTC de programmer des expositions en faveur de la destination ou en partenariat avec des associations locales. Il tient à préciser que l'OTC a adapté les horaires d'ouverture du Point I aux horaires du restaurant. Ainsi, en semaine, le point I est ouvert du mardi midi au dimanche soir. Il tient à saluer la dynamique promotionnelle menée par la municipalité de Saint-Michel-en-Grève en partenariat avec les commerçants du bourg qui ont installés une photo du Point I dans leurs établissements.

3. Point d'Information Touristique Saisonnier de St-Michel-en-Grève : convention d'occupation temporaire du hall d'accueil de l'ancien Hôtel-Restaurant de La Plage à Saint-Michel-en Grève

Rapporteur : Paul DRONIOU

Exposé des motifs

Afin de réguler les flux de visiteurs sur son territoire, l'Office de Tourisme Communautaire ouvre chaque année, en début de saison estivale, des points d'informations touristiques saisonniers.

Ces espaces d'accueil temporaires viennent compléter, accompagner et soutenir le travail réalisé durant l'année par les cinq Bureaux d'informations touristiques permanents. Au cours de la saison, ils proposent notamment un accueil personnalisé adapté aux attentes du touriste et contribuent ainsi à diffuser une image dynamique et professionnelle de la destination.

Initialement implanté vers l'aire du Roscoat, le point d'accueil saisonnier de Saint-Michel-en-Grève était hébergé dans un chalet. A la demande des élus de la commune, il est proposé pour l'année 2015, de l'installer dans le hall de l'hôtel-restaurant de La Plage.

Afin de donner force et cohérence à ce nouveau point d'informations touristiques, le local choisi bénéficie d'une visibilité immédiate depuis la RD786.

Il est implanté dans un hôtel-restaurant de renom qui offre une vue imprenable sur La Lieue de Grève. De plus, cette implantation complète et accompagne favorablement la nouvelle dynamique commerciale du restaurant de l'hôtel de La Plage ouvert depuis quelques mois.

Il convient désormais de formaliser les relations existantes par la rédaction d'une convention tripartite entre l'Office de Tourisme Communautaire, le propriétaire de l'hôtel-restaurant de la plage et l'actuel locataire du restaurant.

- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- CONSIDERANT** que cette nouvelle porte d'entrée stratégique pour le pôle de La Lieue de Grève vise à développer une offre touristique et commerciale compétitive, proche du centre-bourg de Saint-Michel-en-Grève ;
- CONSIDERANT** que ce nouveau point d'informations touristiques saisonnier assure la promotion de l'offre touristique et incite à la découverte du territoire ;
- CONSIDERANT** que cette convention vise à préciser le cadre général de mise à disposition des locaux (*loyer, assurances, entretien des locaux*) ;
- CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire en date du 17 juin 2015 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité

- AUTORISE** Monsieur le Président de l'EPIC, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire de l'hôtel-restaurant de La Plage de Saint-Michel-en-Grève ainsi que tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Convention de vente des « produits phare » de l'espace mer de LTC au sein des Bureaux d'Informations Touristiques de l'OTC

Rapporteur : Paul DRONIOU

⇒ **Délibération passée en questions diverses**

Exposé des motifs

En 2014, les services de Lannion-Trégor Communauté ont travaillé en étroite collaboration avec les bases nautiques de sa zone d'intervention géographique sur la mise en place d'un espace mer, vitrine de la force de frappe de l'ensemble des produits à disposition du public, visiteurs ou locaux.

Epaulée par Nautisme en Bretagne et le Cabinet Millebleu Conseil, cette initiative a débouché sur la mise en avant de l'ensemble des produits nautiques à la fois sur les pôles littoraux, urbains et campagne (Spécificité de l'Espace mer de Lannion-Trégor Communauté) et ce au travers d'une brochure « Espace Mer » mise à disposition des acteurs et des visiteurs dans les bases nautiques, chez les partenaires ou dans l'ensemble des Points d'informations touristiques de l'Office de Tourisme communautaire (permanents comme saisonniers).

En 2015, les acteurs de ce projet décident d'aller plus loin et de consolider les liens entre le Nautisme et le Tourisme en offrant aux visiteurs la possibilité d'acheter, au sein des bureaux d'informations touristiques, un produit « « phare » » proposé par les bases nautiques tels que :

- o Chasse au Trésor en kayak à la Base Sport Nature de Lannion ;
- o Découverte du Stand up Paddle à la Base Nautique de l'Ile Grande à Pleumeur-Bodou ;
- o Les 7 îles à la voile à bord de la goélette Fillao, Centre Nautique de Perros-Guirec ;
- o Sensations en char à voile au Centre Nautique de Plestin les Grèves ;
- o Iles et coucher de soleil sur le voilier Bag an Holl à l'Ecole de Voile de Trébeurden ;

- o Stage de Go Pro Plongée au Centre Activités Plongée de Trébeurden ;
- o Découverte en Kayak de mer de la baie de Sainte Anne au Club Nautique Trégastel
- o Pirates de Bretagne à l'École de Voile de Trébeurden
- o Just Gliss au Centre Nautique de Perros-Guirec

Afin de concrétiser les procédures administratives et de faciliter les actes de vente au sein des Bureaux d'Informations Touristiques de l'O.T.C, il est convenu entre les parties qu'un montant forfaitaire de 10 € sera facturé au client et encaissé par les agents de l'OTC, à titre de réservation partielle. Le complément tarifaire du produit sera réglé par le client auprès du prestataire le jour de la prestation. La rétrocession des sommes dues à chaque base par l'OTC se fera à une date convenue entre les parties après la saison estivale 2015.

- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- CONSIDERANT** que cette nouvelle action vise à développer une offre touristique et commerciale compétitive ;
- CONSIDERANT** le soutien promotionnel apporté par l'OTC à travers la vente des produits au sein de l'ensemble des Bureaux d'Informations Touristiques ;
- CONSIDERANT** que l'Office de Tourisme Communautaire conventionnera avec chaque base partenaire ;
- CONSIDERANT** que cette initiative concrétise la dynamique de l'Espace Mer de LTC, qui s'inscrit dans une stratégie régionale des Espaces Mer ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité

- AUTORISE** Monsieur le Président de l'EPIC, ou son représentant, à signer les conventions de vente des « produits phare » entre l'OTC avec chaque base partenaire ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Devrig LE GUILLOUZER, élu titulaire du Collège n°2, demande si le montant forfaitaire de 10 euros par produit vendu est encaissé directement par l'OTC.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que cette somme est encaissée par l'OTC puis reversée aux bases partenaires par convention en fin de saison. Ce montant symbolique vise essentiellement à éviter des désistements de dernière minute.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que ce projet proposé en partenariat avec les bases nautiques du territoire, rentre dans l'acte II de l'espace mer piloté par Lannion-Trégor Communauté. Il vise à montrer qu'il existe un lien concret entre le tourisme et le nautisme. La procédure de vente permet au client de consommer facilement les produits et aux partenaires d'encaisser rapidement les recettes. Les différents produits proposés sont vendus entre 12€/15€ pour le Stand Up Paddle à 43€/47€ pour la sortie en Goélette. A travers ce projet, il s'agit de vendre la destination et de professionnaliser les liens entre le nautisme et le tourisme. La dynamique du projet n'est pas uniquement littorale mais plutôt littorale urbaine. La Bretagne compte à ce jour sept espaces mer très compétitifs. A titre indicatif, l'espace mer de Lannion-Trégor Communauté compte plus de produits nautiques à destination du public que le Golf du Morbihan (soit 26 produits contre 23).

Monsieur Yvon GUILLOT, élu titulaire du Collège n°2, souhaite connaître les modalités de remboursement proposées en cas d'annulation de l'activité.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que les équipes de l'OTC travaillent en amont avec les bases nautiques pour éviter toutes mésaventures liées à l'organisation de l'activité telles que de mauvaises conditions météorologiques. Lors de la vente de la prestation dans les offices, les clients se voient remettre un coupon numéroté leur précisant que si l'activité est annulée la base nautique partenaire sera chargée de leur proposer un nouveau créneau horaire à une date ultérieure.

Madame Aude GAUDEN, élue titulaire du Collège n°2, souhaite connaître la procédure de gestion des disponibilités en temps réel. Elle s'interroge, par ailleurs, sur la stratégie de non commissionnement proposée par l'OTC.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que les Animateurs Numériques du Territoire (A.N.T) de l'O.T.C ont installé un Google Drive qui permet, à chaque base nautique partenaire, de connaître en temps réel le planning des réservations des activités proposées. Il souligne que l'espace mer comprend une bonne mixité de partenaires publics (7 bases) et privés (25 partenaires). A ce jour, il reste une stratégie de commissionnement à construire et à développer. Ce travail sera mené par la commission « animations » qui se réunira en septembre prochain.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que ce projet est un investissement commun partagé. Il va s'agir pour la prochaine saison touristique de réfléchir à la manière dont l'Office de Tourisme Communautaire va se rémunérer.

Monsieur Dominique BOITEL, élu titulaire du Collège n°1, tient à faire remarquer que c'est une excellente initiative. C'est un bel exemple de synergie, une belle offre pour la clientèle qui positionne favorablement l'OTC.

Monsieur Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1, souligne que cette opération organisée efficacement et rapidement par les partenaires, propose des activités (Go Pro Plongée, Stand up Paddle) destinées à un public jeune. Cette stratégie de rajeunissement du public cible demeure totalement cohérente vis-à-vis de la politique globale de l'OTC.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que ce projet est complémentaire à la campagne promotionnelle pilotée par le Comité Régional de Tourisme qui s'adresse à la cible 25-49 ans.

5. Pôle de Plouaret : organisation d'une balade patrimoniale durant la saison estivale 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU

⇒ **Délibération passée en questions diverses**

Exposé des motifs

Afin de construire des animations touristiques en lien avec les partenaires associatifs locaux, l'Office de Tourisme Communautaire missionne durant la saison estivale, une accompagnatrice/guide de l'association « Gwenojerienn sant Ethurian » pour la préparation et le guidage d'une balade patrimoniale sur le pôle de Plouaret.

Cette balade mobilise les compétences des deux partenaires en termes d'accueil, d'animation, de promotion et de valorisation touristique du patrimoine.

Conformément au partenariat proposé, l'ensemble des prestations assurées par la guide est gratuit (recherches historiques, accueil des participants, organisation et animations des balades).

De son côté, l'Office de Tourisme Communautaire prête son concours à la mise en œuvre des balades et assure un suivi promotionnel cohérent des balades à l'échelle du territoire.

VU les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;

CONSIDERANT qu'il convient d'élaborer une convention afin de déterminer le niveau d'implication humain, logistique et promotionnel des deux partenaires et de préciser leurs responsabilités en cas d'incidents survenant au cours de la balade ;

CONSIDERANT que l'OTC, en tant qu'organisateur de la balade, est responsable de la sécurité des participants ;

**Après en avoir délibéré,
LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Président de l'EPIC, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre les deux parties ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame Thérèse HERVE, membre titulaire du Collège n°1, souhaite savoir lequel des deux partenaires est l'organisateur officiel de la balade.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise qu'il y a historiquement une excellente collaboration sur le pôle de Plouaret avec l'association « Gwenojerienn sant Ethurian » qui est missionnée pour construire le circuit proposé. L'OTC est positionné en tant qu'organisateur pour des questions de responsabilité en cas notamment d'incidents survenant au cours de la balade.

6. Pôle de Plouaret et de Cavan : programme des expositions temporaires 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU

⇒ **Délibération passée en questions diverses**

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique événementiel, l'OTC a choisi de promouvoir chaque année, en partenariat avec des acteurs publics et privés, des artistes amateurs ou professionnels souhaitant exposer temporairement leurs œuvres (*photographies, sculptures, peintures, dessins, objets, etc...*) au sein des Bureaux d'Informations touristiques permanents et saisonniers implantés sur le territoire.

L'objectif poursuivi autour de cette programmation culturelle est de valoriser les locaux des offices de tourisme ainsi que les centres-bourgs des pôles touristiques concernés afin d'attirer de nouveaux visiteurs.

Ces expositions thématiques construites autour du patrimoine naturel, historique et humain apportent ainsi une plus-value à l'offre touristique locale.

Pour la saison estivale 2015, l'Office de Tourisme Communautaire a retenu la programmation de plusieurs expositions temporaires :

1) Sur le pôle de Plouaret

Mise à disposition des expositions suivantes à titre gracieux :

Exposition « Scènes de vie en vallée du Léguer »	prêtée par l'association Déclic'Armor	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2015
Exposition « Le Léguer, une vallée insolite et méconnue »	prêtée par l'Association de la Vallée du Léguer (AVL)	Du 24 juin au 31 juillet 2015
Exposition « Zoom sur notre patrimoine » dans le cadre de la randonnée des artistes	prêtée par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor	Du 11 juillet au 16 août 2015
Exposition « Marionnettes en Europe et Tristan et Yseult »	prêtée par la compagnie VIA CANE	Du 1 ^{er} août au 29 août 2015
Exposition « jardins au carrée »	prêtée par l'artiste Pierre PITROU	Du 31 août au 10 septembre 2015

Mise à disposition de l'exposition suivante à titre onéreux :

Exposition « Le vélo photo de Mme Yvonne »	prêtée par la compagnie Papier Théâtre moyennant une location de 300 €	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2015
---	--	---------------------------------------

2) **Sur le pôle de Cavan**

Mise à disposition de l'exposition suivante à titre gracieux :

Exposition «Le Monde Rural »	prêtée par l'association Déclic'Armor	Du 3 juillet au 31 juillet 2015
-------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

VU les Statuts de l'EPIC de tourisme communautaire ;

CONSIDERANT que l'organisation d'une exposition avec un artiste, une association ou un partenaire institutionnel requiert la signature d'une convention afin de définir les conditions de déroulement de cette exposition ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties ;

CONSIDERANT que ces expositions sont au service de la valorisation du territoire et de l'offre touristique ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité

PREND ACTE du programme d'expositions temporaires proposé par les Bureaux d'informations touristiques de Plouaret et de Cavan durant la saison estivale 2015.

PRECISE que des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2015 pour l'organisation et la location des expositions.

AUTORISE le Président de l'O.T.C, ou son représentant, à signer les conventions ou documents, liés à l'organisation de ces expositions.

Madame Michelle ALLES, élue titulaire du Collège n°2, suggère de rajouter dans le texte de la délibération pour le pôle de Plouaret, que l'exposition « Zoom sur notre Patrimoine » est organisée dans le cadre de la randonnée des artistes.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que cette programmation culturelle vise à attirer une nouvelle clientèle et à créer une nouvelle dynamique sur ces deux pôles. Il souligne que l'exposition « Scènes de vie en vallée du Léguer » présentée par l'association Déclic Armor sera également programmée sur Trégastel en octobre prochain.

Madame Michelle ALLES, élue titulaire du Collège n°2, précise à Monsieur Gervais EGAULT que ces différentes expositions sont assez volumineuses. Elles seront implantées dans les locaux des deux Bureaux d'Informations Touristiques mais aussi dans les centres-bourgs.

Dans ce même registre, **Yann LE BRIS** précise à **Monsieur André COENT**, élu titulaire du Collège n°1, que le circuit des chapelles organisé sur Plestin-Les-Grèves a bénéficié d'une participation financière de Lannion-Trégor Communauté. Ainsi, pour cette manifestation, l'Office de Tourisme Communautaire apporte uniquement un soutien promotionnel qui ne nécessite pas d'écriture administrative.

7. Pôle de Plouaret et de Cavan : Convention vente de cartes de pêche entre l'OTC, la FDAAPPMA des Côtes d'Armor et les AAPPMA

Rapporteur : Paul DRONIOU

Départ de Gervais EGAULT en début de présentation

⇒ **Délibération passée en questions diverses**

Exposé des motifs

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont pour objet de participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche et à toutes actions en faveur de la promotion du loisir pêche.

Afin de faciliter la procédure de vente des cartes de pêche, la Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) met à disposition des AAPPMA volontaires un système d'adhésion en ligne.

Ce système permet l'adhésion des pêcheurs aux AAPPMA de manière directe ou par l'intermédiaire de dépositaires tels que les Points d'Informations Touristiques de l'OTC.

Pour soutenir le développement du loisir pêche sur les pôles de Cavan et Plouaret, l'Office de Tourisme Communautaire souhaite se positionner en relais de promotion et de commercialisation des cartes de pêche, au côté des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes sur cette zone géographique.

Pour assurer annuellement ce rôle de dépositaire, l'Office de Tourisme Communautaire dispose d'un compte de débit ouvert sur internet lui permettant de reverser le produit des ventes de carte aux AAPPMA partenaires.

VU les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;

CONSIDERANT qu'il convient d'élaborer une convention afin de déterminer le niveau d'implication des différents partenaires dans la gestion du système d'adhésion par internet et de préciser les modalités de restitution des sommes perçues par l'Office de Tourisme Communautaire ;

CONSIDERANT que la Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) est chargée par ses statuts, de promouvoir les intérêts de la pêche de loisir aux lignes et de coordonner l'action des Fédérations Départementales et interdépartementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) ;

CONSIDERANT que les Fédérations Départementales et interdépartementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) ont pour mission le développement durable de la pêche amateur et la mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir-pêche ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme Communautaire s'engage à vendre des cartes de pêche à l'année, exclusivement sur le pôle touristique de Cavan et Plouaret pour le compte des AAPPMA partenaires ;

CONSIDERANT que pour faciliter le travail des équipes de l'OTC sur site, la FDAAPPMA assurera une formation d'une demi-journée afin de présenter en détail les fonctionnalités du système d'adhésion par internet ;

CONSIDERANT qu'il a été convenu que l'Office de Tourisme Communautaire ne percevra aucune commission sur les ventes de cartes de pêche réalisées ;

CONSIDERANT que le produit des ventes de cartes de pêche sera encaissé directement par l'Office de Tourisme Communautaire puis rétrocédé dans son intégralité aux deux AAPPMA partenaires ;

**Après en avoir délibéré,
LE COMITE DE DIRECTION à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Président de l'EPIC, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la FFAAPPMA des Côtes d'Armor et les AAPPMA partenaires ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Suite à cette présentation, Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, indique que la responsable de l'association La Vallée du Léguer aimerait construire après saison en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire, un week-end spécial pêche. Il s'est engagé personnellement à apporter un soutien de l'OTC pour le montage du produit qui va nécessiter des dérogations.

B- Questions à volet informatif

1. Restitution des points abordés au sein des quatre commissions de travail

1. Présentation de la synthèse des travaux de la commission 1 « Accueil – Développement Durable » réalisée par Gilbert LINTANF, élu référent socioprofessionnel de cette commission (Cf diaporama joint)

⇒ *Durant la présentation de la Commission 1, arrivée de Madame Delphine CHARLET, élue titulaire du Collège n°1/Départ de Madame Martine MAHE, Trésorière Principale.*

Rappel : la commission 1 se réunira en septembre avec comme thématique principale la qualité des produits.

Echanges ayant eu lieu suite à la présentation :

Monsieur Jean-Yves KERAUDY, élu suppléant du Collège n°1, suggère de renforcer les actions qualité auprès des socioprofessionnels en faisant intervenir des clients mystères.

Avant d'utiliser cet outil, **Monsieur Gilbert LINTANF, élu titulaire du Collège n°2,** préconise de faire adhérer le socioprofessionnel à la démarche qualité. Il trouve que le client-mystère peut être perçu comme une sanction par le partenaire.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que cet outil n'a pas cette vocation coercitive. Un socioprofessionnel s'engageant dans la démarche qualité ne peut pas s'améliorer s'il n'accepte pas les critiques.

Monsieur Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel du collège n°2, tient à faire remarquer que cet accompagnement des professionnels dans la démarche qualité proposé par l'OTC est une bonne initiative. Il précise qu'une partie des professionnels du territoire est soumise à ce type de contrôle qualité notamment ceux qui ont obtenus la Marque Qualité Tourisme. Ces derniers sont habitués aux visites mystères (téléphone, visites sur place, internet). Il est donc opportun que la démarche de l'O.T.C s'intègre aux démarches professionnelles existantes. Il note, qu'aujourd'hui, les visiteurs sont extrêmement sollicités pour répondre à des questionnaires qualité en fin de saison. Cependant, les retours de ces questionnaires de satisfaction sont extrêmement faibles. En effet, seul 10 % à 20 % des visiteurs prennent le temps d'y répondre.

Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Vice-Président du Collège 1, demande à ce que le bilan d'une visite mystère soit transmis rapidement au professionnel concerné (c'est-à-dire dans les 48 heures).

2. En l'absence de Christophe ROPARTZ, élu référent et de Sylvie JEHANNO, socioprofessionnelle référente, les travaux de la commission 2 « relation avec les socioprofessionnels » sont présentés par Devrig LE GUILLOUZER, membre de cette commission (Cf diaporama joint)

⇒ Durant la présentation de la Commission 2, arrivée de Monsieur François BOURIOT, élu titulaire du Collège n°1/départ de Monsieur André COENT, élu titulaire du Collège n°1 ayant procuration de Mme Hélène SABLON.

Suite au travail réalisé au sein de cette commission, l'ensemble de la grille tarifaire détaillant les prestations de services 2016 sera présenté en Comité de Direction du mercredi 30 septembre 2015.

Echanges ayant eu lieu suite à la présentation :

Monsieur Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1, précise que la commission 2 a abordé le fait d'inciter les propriétaires de meublés à se faire classer pour être partenaires de l'O.T.C. Il préconise donc de s'interroger avant le vote des tarifs en Comité de Direction sur la possibilité ou non pour un professionnel d'être partenaire de l'O.T.C sans être classé.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, indique que ce point a été évoqué en bureau du 17 juin dernier. Sur ce volet, il est clair que les propriétaires de meublés de tourisme qui ne se sont pas déclarés en mairie ne pourront être partenaires de l'O.T.C. Dans la stratégie qualité escomptée sur l'ensemble du territoire pour concurrencer les autres destinations, la commission 2 qui se réunira en septembre, doit également fort légitimement s'interroger sur l'idée d'accueillir uniquement comme partenaire les propriétaires de meublé classé.

3. Présentation de la synthèse des travaux de la commission 3 « Promotion-Communication » réalisée par Dominique BOITEL, élu référent de cette commission (Cf diaporama joint)

⇒ Durant la présentation de la Commission 3, retour de Monsieur André COENT, élu titulaire du Collège n°1.

La commission 3 s'est fixée comme objectif d'éditer l'ensemble des supports papier dès la fin du mois de janvier 2016 afin que les partenaires puissent en disposer pour les vacances de février. Ce challenge va nécessiter de recueillir les informations des professionnels partenaires au cours du dernier trimestre 2015.

Echanges ayant eu lieu en cours ou suite à la présentation :

Madame Michelle ALLES, élue titulaire du Collège 2, souligne qu'il est notamment question de promouvoir les visites d'entreprises dans le guide des saveurs. Elle souhaite savoir si une visite de ferme rentre dans la même catégorie qu'une visite d'entreprise.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que la ferme de Trégrom qui fabrique des produits de beauté au lait de jument pourrait être intégrée à juste titre dans la rubrique visite d'entreprises du futur guide des saveurs au côté des cidreries, distilleries, brasseries du territoire.

Monsieur Dominique BOITEL, élu titulaire du Collège n°1, fait remarquer que toutes les entreprises présentes dans le guide des saveurs de l'O.T.C font partie du circuit autour de la route des saveurs du Pays Touristique du Trégor Goëlo.

Monsieur Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel du collège n°2, s'attendait à voir un guide bilingue dans les préconisations proposées par la commission 3. Il est donc surpris que le guide loisirs ne soit pas traduit en anglais.

Suite à cette remarque, **Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire,** lui indique qu'un guide vient d'être édité en interne, en 3000 exemplaires, pour la clientèle anglaise. Ce même type de document sera proposé, dès la saison prochaine, à la clientèle allemande. Ce support recense uniquement des offres touristiques qui proposent des visites en anglais. Il explique que les professionnels préconisent de ne pas se contenter d'une simple traduction d'un guide français en anglais car ce n'est pas ce qu'attend la population anglophone. En effet, afin de répondre aux attentes des clientèles étrangères, ces supports doivent être rédigés par des natifs du Pays ciblé.

Sur ce point, **Monsieur Jean-François LE GALL, élu titulaire du Collège 1**, précise qu'il a effectué un séjour touristique en Bavière où il a pu constater que les supports promotionnels allemands ne sont pas adaptés à la clientèle française. A contrario, les allemands qui fréquentent notre destination attendent un accueil et des supports bilingues qualitatifs adaptés à leurs besoins.

Madame Delphine CHARLET, élue titulaire du Collège 1, se demande s'il va être possible de créer un guide spécifique pour la clientèle allemande en sélectionnant uniquement des prestataires maîtrisant cette langue.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique qu'il va s'agir désormais de travailler sur la professionnalisation de l'offre proposée aux clientèles étrangères en travaillant sur leurs besoins, leurs attentes. Aujourd'hui, à Lannion, seuls deux restaurants disposent d'un menu traduit en anglais. Le rôle de l'Office de Tourisme Communautaire est de mettre en avant des prestataires dont on sait qu'ils offrent un accueil qualitatif auprès des visiteurs étrangers. A titre d'exemple, il cite les visites réalisées par Armor Navigation ou par les Pépinières Le Pages pour un public anglais en forte augmentation sur la destination.

4. Présentation de la synthèse des travaux de la commission 4 « Animations » réalisée par Aude GAUDEN, élue référente socioprofessionnelle de cette commission (Cf diaporama joint)

Monsieur Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1, trouve extrêmement intéressant que la commission « Animations » réfléchisse à la mise en avant de passerelles entre les événements culturels ayant lieu sur le territoire. Cette stratégie va notamment permettre de créer du lien et du réseau. Il cite en exemple, deux événements qui auront lieu aux vacances de la Toussaint : le festival Mom'Art et le festival de musique de Lanvellec.

Il explique que, dans le cadre du Festival Mom'Art, les organisateurs se sont posés la question de programmer un concert de musique ancienne pour le jeune public. L'intérêt escompté autour de ce type de partenariat est de créer du lien entre un concert de musique ancienne de haut niveau et un jeune public pas forcément intéressé par la musique classique.

Madame Aude GAUDEN, élue titulaire du Collège n°2, précise que la commission a en effet abordé l'idée d'étendre plus largement le festival Mom'Art sur le territoire. Il s'agit de créer une véritable cohésion entre les pôles mais aussi avec les socioprofessionnels du territoire.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que le festival Mom'Art est historiquement organisé sur trois communes (Pleumeur Bodou, Trébeurden et Trégastel). Il mentionne toute l'importance de réussir à dupliquer des événements qui fonctionnent sur l'ensemble du territoire. A cet égard, Lannion-Trégor Communauté à travers son service sports-culture s'attèle actuellement à un important travail de recensement des événements organisés sur son territoire.

Monsieur Jean-Yves KERAUDY, élu suppléant du Collège n°1, indique que la saison 2015 a démarré avec une grande marée en mars. Ce cycle des marées est un phénomène qui pourrait structurer tous ces événements en organisant par exemple des temps forts à chaque changement de saison.

Madame Aude GAUDEN, élue titulaire du Collège n°2, précise que la commission a abordé ce point car le week-end des grandes marées qui a eu lieu en mars a attiré énormément de visiteurs. Elle note que les changements de saison et les grandes marées sont un axe de travail relativement intéressant pour créer ou développer des animations.

Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que la ville de Saint-Malo utilise ce phénomène naturel pour sa politique événementielle.

2. Retour sur les campagnes promotionnelles menées par l'OTC en collaboration avec des partenaires publics et privés

⇒ **Durant les présentations, départ de Monsieur Yvon GUILLOT, élu titulaire du Collège n°2.**

1. Retour sur les supports de communication déclinés pour la campagne promotionnelle sur la destination organisée en mai dernier à Barcelone (*affiche, radio, presse, web*) (cf diaporama).
→ **Présentation orale réalisée par Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire.**
2. Retour sur la campagne de communication à destination d'un public Britannique, menée avec la Brittany Ferries sur le bateau l'Armorique (cf diaporama). → **Présentation orale réalisée par Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire.**

Echanges ayant eu lieu sur cette campagne réalisée sur le bateau l'Armorique :

Madame Michelle ALLES, élue titulaire du Collège n°2, préconise d'utiliser cette campagne pour communiquer sur les vide-greniers auprès du public britannique.

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que cette opération promotionnelle menée sur le bateau l'Armorique sera changée tous les six mois. Il est donc possible de mettre en avant de nouvelles thématiques telles que les vide-greniers ou les grandes marées en utilisant le slogan « my first ».

Monsieur Jean-Yves KERAUDY, élu suppléant du collège n°1, fait remarquer que sur cette destination « Baie de Morlaix-Côte de Granit Rose », il y a beaucoup de salariés marins qui pourraient devenir ambassadeurs de notre destination.

Sur ce point, **Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que les salariés de la Brittany Ferries connaissent très mal notre destination et qu'il y a donc un important travail de promotion et d'information à faire dans ce sens par les équipes de l'O.T.C. Afin de créer du lien et d'appréhender le travail des équipes de la Brittany Ferries, quatre agents de l'OTC ont été en stage pendant deux jours à bord des bateaux.**

3. Retour sur le bilan de notoriété TV et Web de la campagne « claque ton selfie ! » (cf diaporama)
→ **Présentation orale réalisée conjointement par Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire et Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire**

Monsieur Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise à Madame Delphine CHARLET que les 28 millions de contacts indiqués dans le diaporama présentant le bilan de la campagne TV « claque ton selfie, viens en Bretagne » correspondent au nombre de téléspectateurs ayant vu la publicité durant la période de diffusion comprise entre le 7 mars et le 4 avril 2015.

C- Questions diverses

⇒ **Aucune question diverse n'a été abordée.**

Fin de séance à 19h45

Paul DRONIOU,

Président de l'Office de Tourisme Communautaire